

Lettre n° 93 janvier - février 2024

Éditorial



Selon le baromètre AXA Prévention 2023, 80 % des conducteurs utilisent leur smartphone au volant. Parmi eux, 40 % déclarent paramétrer leur GPS en roulant et 31 % envoient ou consultent des SMS. Malgré cela, un conducteur sur quatre avoue s'être déjà fait peur au volant. Le résultat : près d'un accident corporel sur dix est lié à l'utilisation du téléphone au volant. C'est pour lutter contre cette tendance désastreuse que la préfecture a organisé, à l'occasion des journées mondiales sans téléphone, une vaste opération de sensibilisation, avec le concours de l'Escadron départemental de gendarmerie. Pour la troisième année consécutive, 160 000 sachets pour baguettes ont été distribués dans les boulangeries, véhiculant un message de prévention.

De telles actions de communication doivent être complétées sur le terrain par des mesures de prévention. N'oublions pas que les intervenants départementaux de sécurité routière sont également présents pour animer des ateliers sur ce thème, auprès de tous les publics : jeunes, salariés, membres d'associations, seniors... J'invite tous les porteurs de projets à solliciter le Bureau de la sécurité routière pour mener des actions de sensibilisation, car conduire exige comme chacun le sait, une concentration permanente.

Bonne route, en toute sécurité !

Alice Mallick, directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

VRAI / FAUX

Conduire en bonne santé

L'état de santé de l'utilisateur de la route est un facteur essentiel à la sécurité active. Sur les cinq dernières années, 17 accidents mortels dans la Vienne sont survenus des suites de malaises, de somnolence ou de prise de médicaments incompatible avec la conduite. Quelques rappels avec ce petit « vrai/faux » :

1. Les affections médicales suivantes justifient la réalisation d'un contrôle médical systématique, préalable à l'obtention du permis de conduire : épilepsie, déficience auditive, port d'un système de correction de la vision, amputation, daltonisme, diabète, état dépressif, somnolence diurne excessive, analphabétisme, illettrisme.
2. Les aptitudes médicales requises pour la conduite sont les mêmes pour tous les usagers de la route.
3. Les codes restrictifs sur le permis de conduire peuvent être supprimés après le seul avis d'un médecin spécialiste.
4. Le niveau 3 d'un médicament interdit la conduite.
5. Les médicaments sans ordonnance sont sans danger pour la conduite.
6. Certains médicaments peuvent être classés comme stupéfiants.

SUITE PAGE 2

VRAI / FAUX (Réponses)

1. **Vrai.** Sont exclus de notre liste des contrôles médicaux préalables obligatoire : le port d'un système de correction de la vision, le daltonisme, le diabète non traité pour risque d'hypoglycémie, l'illettrisme. Cette liste n'est pas exhaustive.

2. **Faux.** Il existe deux groupes pour les aptitudes médicales : le Groupe léger et le Groupe lourd, qui correspondent à des types de véhicules précis. Les exigences médicales sont plus strictes et les contrôles récurrents pour le groupe lourd. Les enseignants de la conduite, les chauffeurs de taxi, VTC, moto-taxi, sont soumis à une visite du groupe lourd.

3. **Faux.** Seuls les médecins agréés pour les visites médicales du permis de conduire sont habilités à constater les changements permettant de modifier ou supprimer les codes restrictifs sur un permis de conduire. C'est ainsi si vous avez déclaré le port d'un dispositif de correction de la vision, une visite médicale est nécessaire pour faire supprimer la codification (par exemple après une opération chirurgicale ayant permis de retrouver une bonne vue).

4. **Faux.** Il indique son niveau de dangerosité, exigeant l'avis d'un médecin pour conduire. Environ 5 % des médicaments sont classés en risque de niveau 3.

5. **Faux.** Il est essentiel de lire la notice pour évaluer leurs effets potentiels sur la conduite.

6. **Faux.** Les stupéfiants sont des drogues illicites, les médicaments sont des drogues dont l'usage encadré est licite.





Références

Arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions.

Arrêté du 8 août 2008 : connaître les risques des médicaments.



BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Janvier-février 2023	Janvier-février 2024	Evolution 1er bimestre 2024/ 1er bimestre 2023
 Accidents	29	37	+ 8
 Tués	2	7	+ 5
 Blessés	48	47	- 1
 Dont blessés hospitalisés	24	22	- 2

Source : données provisoires ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

ACTUALITÉS

Semaine professionnelle des conducteurs routiers au lycée St Jacques de Compostelle

Du 22 au 26 janvier, les élèves des sections CAP et BAC professionnel de conduite routière ont participé à une semaine particulière. Durant ces cinq jours, ils ont rencontré des professionnels qui leur ont présenté leurs activités et leurs parcours. Dans ce cadre, ils ont également bénéficié d'une sensibilisation à la sécurité routière, avec notamment le témoignage de Yann Meheux, victime d'un dramatique accident de la route.

DVD et chaîne Youtube Tribunal pas banal

Lancé en décembre 2022, le projet Tribunal pas banal, édition 2023, s'est achevé avec l'édition du DVD, comprenant un livret pédagogique et la mise en ligne de la chaîne Youtube dédiée. Les deux contiennent l'ensemble des vidéos tournées :

- la version courte du film, adaptée pour un format atelier,
- le film intégral, utilisable par exemple pour projection lors d'une soirée débat,
- les interviews des différents acteurs du milieu de la sécurité routière rencontrés par les élèves,
- le making-off.

Nous remercions les partenaires qui ont contribué à ce fabuleux projet, la Prévention MAIF, les société GSF Athena, Alcolock et Drive case.



Journées mondiales sans téléphone

À l'occasion des journées mondiales sans téléphone, la préfecture de la Vienne a lancé une opération de prévention sur l'usage du téléphone au volant, avec le slogan choc « Votre mort est comme ce SMS, elle peut attendre ».

Avec le concours des effectifs du Groupement de gendarmerie départemental, la préfecture a mis gratuitement 160 000 sacs à baguette, sur lesquels figure ce slogan, à la disposition d'une quarantaine de boulangeries.

Au verso du sac, la clientèle a pu s'exercer à un quiz sur la sécurité routière. La présence d'un QR code permettait en outre de participer à un jeu-concours sur Instagram, portant sur le thème des SMS. Les gagnants se verront remettre des entrées au Parc du Futuroscope et des « permis de conduire enfant », délivrés sur le circuit routier de l'animation « Graine de pilote ».

Cette opération de prévention sécurité routière s'étalera au rythme des ventes des boulangeries.



ACTUALITÉS

Ateliers sécurité routière pour le personnel de la ville et du CCAS de Châtelleraut

Les 17, 24, 31 janvier et 7 février, deux IDSR ont animé des ateliers à Châtelleraut pour lutter contre le risque routier professionnel.

Au programme : session de révision du code de la route, sensibilisation aux conduites addictives et témoignage d'une victime de la route. Au total, une soixantaine d'agents ont bénéficié de cette action organisée par le service en charge de la sécurité routière et prévention situationnelle de la ville.



Code de la route pour le personnel de la DDT

Le bilan du Document général d'orientation 2018-2022 a fait état de 43 % des décès sur la route survenus dans des trajets liés au travail. Face à un tel constat, il est essentiel d'agir pour réduire la mortalité lors de déplacements domicile-travail et professionnels.

C'est dans ce contexte que le 16 janvier, une centaine d'agents de la direction départementale des territoires ont pu bénéficier d'un rappel sur les règles de circulation.



BILAN DES INFRACTIONS DE JANVIER



63

Alcool



51

Stupéfiants



313

Vitesse



84

Priorités



96

Suspensions

FOCUS

Jacques Mermet, intervenant départemental de sécurité routière

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Au cours de mes activités professionnelles, tout au long de ma carrière à la préfecture, j'ai entendu parler de sécurité routière lors de réunions internes, avec les commentaires de statistiques départementales parfois préoccupantes, et les réflexions pour rechercher des moyens de prévention, notamment lors de mon passage au cabinet du préfet dans les années 2010. Les contacts avec les collègues chargés de ces questions ont toujours suscité beaucoup d'intérêt de ma part, en raison du caractère très concret des actions menées telles que : journées de sensibilisation, prévention des addictions, tests de code de la route. Le traitement du contentieux des suspensions de permis de conduire m'a par la suite révélé des situations de graves mise en danger, en particulier celles dues à l'alcoolémie et concernant les jeunes conducteurs en permis probatoire. Cela m'a conforté dans la nécessité d'agir à tous niveaux dans ce domaine. Après mon départ à la retraite en 2021, j'ai donc naturellement eu le désir de devenir IDSR.

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Outre les contacts sympathiques et enrichissants avec les autres intervenants, j'apprécie particulièrement les discussions que l'on peut avoir avec les jeunes dans la tranche d'âge 18-24 ans dans leur attitude par rapport à l'alcool et la fête, à l'occasion des stands sécurité routière présents lors de manifestations diverses : journées motos, rallye lycéens citoyens, courses cyclistes ou dans les établissements scolaires et universitaires. Ils sont en effet majoritairement impactés. Le message systématiquement passé est qu'il n'est pas interdit de faire la fête, à condition de savoir prendre ses responsabilités et d'anticiper les conséquences d'un excès, pour soi-même et vis-à-vis des autres. J'ai ainsi le sentiment d'être utile et de contribuer modestement à la politique de sécurité routière, en espérant que la sensibilisation et les conseils apportés puissent susciter une prise de conscience et éviter des situations dramatiques.



AGENDA

9 MARS

Stand sécurité routière à l'occasion de la Foire de la moto, Pôle moto Poitiers

11 au 14 MARS

Piste éducation routière CRS/ Axa prévention, Châtellerault

12 MARS

Ateliers sécurité routière pour salariés en insertion, AUDACIE, Châtellerault

25 MARS

Ateliers sécurité routière pour les enseignants de la MFR Fonteveille, Châtellerault